

**LES PRATIQUES EN MATIÈRE
D'ENQUÊTES CRIMINELLES
AU SEIN DES CORPS
DE POLICE DU QUÉBEC**

**Rapport final
déposé au ministre de la Sécurité publique
Monsieur Robert Perreault**

**Groupe de travail chargé d'examiner
les pratiques en matière d'enquêtes criminelles
au sein des corps de police du Québec**

Novembre 1996

TABLE DES MATIERES

Lettre de transmission	i
Remerciements	iii
Avis au lecteur	v
Table des matières	vii

INTRODUCTION

I - Mandat et fonctionnement du Groupe de travail	3
II - Méthodologie	8

PREMIÈRE PARTIE:

L'ENQUÊTE CRIMINELLE AU QUÉBEC: DONNÉES GÉNÉRALES

Introduction:	23
1. Le contexte organisationnel de l'enquête criminelle au Québec	25
1.1 Fondement législatif	26
1.2 Le volume des enquêtes criminelles	29
1.3 Organisation des services d'enquête	32
1.3.1 Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal	32
1.3.2 La Sûreté du Québec	32
1.3.3 Les services de police municipaux	33
2. L'enquête criminelle: de Rand à la réingénierie des services d'enquête	35
2.1 La structuration des services d'enquête criminelle	35
2.2 Situation au Québec	37
2.3 Rapports québécois	39
2.3.1 Rapport de la Commission de police (1989)	39
2.3.2 Rapport Malouf (1992)	41

2.3.3	Rapport concernant l'évaluation et le fonctionnement du Service de police de Ville de Laval	42
2.3.4	Le rapport Verdon (1995)	43
2.3.5	La réingénierie du processus d'enquête	47

DEUXIÈME PARTIE:

LES TECHNIQUES D'ENQUÊTE AU SEIN DES CORPS DE POLICE

Chapitre I:	Le droit applicable aux pouvoirs d'enquête des policiers	51
1.	Les pouvoirs d'enquête des policiers	51
2.	La source des pouvoirs policiers	53
3.	L'étendue des pouvoirs d'enquête associés à la détention	54
4.	L'étendue des pouvoirs de fouille, de perquisition et de saisie	67
Chapitre II:	Techniques d'enquête au sein des corps de police: Analyse de la situation	81
Introduction	81
1.	L'arrestation	84
1.1	Les motifs justificatifs	84
1.1.1	Les motifs raisonnables et probables de croire que la personne a commis une infraction	84
1.1.2	La nécessité de procéder à une arrestation	88
1.2	La façon de procéder	89
1.3	L'opportunité	91

2.	La déclaration	93
2.1	La déclaration du suspect	93
2.1.1	La compréhension des droits et la mise en garde	93
2.1.2	L'exercice du droit à l'avocat	94
2.1.3	Interrogatoire et persistance	97
2.1.4	La déclaration durant le transport au poste	97
2.1.5	L'utilisation abusive de l'arrestation ou de la détention afin d'obtenir une déclaration	98
2.1.6	L'importance d'obtenir une déclaration	99
2.2	La déclaration du témoin	100
3.	Scènes de crime	101
4.	Perquisitions, fouilles et saisies	102
4.1	Les différents types de mandats, fouilles et prélèvements	102
4.2	La dénonciation et les motifs à l'appui d'un mandat de perquisition	102
4.2.1	Souçons vs motifs raisonnables	102
4.2.2	La transparence	105
4.2.2.1	L'ensemble des faits pertinents	105
4.2.2.2	La conservation des renseignements obtenus lors de l'enquête	106
4.2.2.3	Les informateurs	107
4.2.3	Les informations de seconde main	109
4.2.4	Les juges de paix	110
4.3	Fouilles et perquisitions sans mandat	110
4.4	L'exécution de la perquisition	112
4.4.1	Les policiers qui effectuent la perquisition	112
4.4.2	L'annonce préalable, l'usage de la force et la présentation du mandat à l'occupant	113
4.4.3	L'assistance de l'occupant	114
4.5	La saisie	115
4.5.1	Les objets que l'on peut saisir	115
4.5.2	La preuve photographique d'un bien (art. 491.2 C.cr.	116
4.5.3	Le rapport aux juges de paix	116
4.5.4	Les documents privilégiés	116
4.6	La conservation des exhibits	117

5.	L'écoute électronique	118
5.1	La déclaration assermentée	118
5.1.1	La protection de l'identité des informateurs	119
5.1.2	Relation avec les mandataires	121
5.2	La mise en oeuvre de l'autorisation	123
6.	La filature	124
7.	Informateurs et délateurs	126
7.1	L'informateur	126
7.1.1	Les problèmes	126
7.1.2	Les principes régissant l'utilisation d'informateurs	127
7.2	Le délateur	133
8.	Rédaction de rapports, notes et précis	135
9.	Témoignage à la cour: la façon de témoigner	141
10.	Rapports avec les Procureurs de la Couronne	144
10.1	La collaboration avec la Couronne	144
11.	Information et assistance juridique	147
11.1	L'information juridique	148
11.2	L'assistance juridique	150
12.	Accès à l'information détenue par les organismes publics	152
13.	Problèmes systémiques affectant le travail policier	158

TROISIÈME PARTIE:

LE PERSONNEL DE L'ENQUÊTE CRIMINELLE: LA SÉLECTION ET LA FORMATION DES ENQUÊTEURS

Chapitre I: La sélection des enquêteurs	163
Introduction	163

1.	Analyse de la situation	167
1.1	La sélection des enquêteurs	168
1.2	Le processus de sélection	169
1.3	Les critères de sélection	171
1.3.1	L'établissement des critères	174
1.3.2	Les critères retenus	176
2.	Responsabilité de la sélection	180
2.1	La gestion interne du processus de sélection	180
2.2	La gestion externe du processus de sélection	181
2.3	Impact sur l'enquête criminelle et les services d'enquêtes	182
3.	Orientations souhaitées	184
3.1	Les critères de sélection	185
3.2	Le processus de sélection	187
3.3	La responsabilité de la sélection	187
Chapitre II: La formation des enquêteurs		191
Introduction		191
1.	État de situation	194
1.1	Formation de base des policiers	194
1.2	Formation de base en enquête criminelle	196
1.3	Mise à jour continue des connaissances	199
1.3.1	Documents d'information	200
1.3.2	Directives - communiqués	201
1.3.3	Cours de formation	201
1.4	La responsabilité de la formation des enquêteurs	202
2.	Analyse de la situation	204
2.1	La formation de base des policiers	204
2.2	La formation de base en enquête criminelle	209
2.2.1	Les besoins de formation	209
2.2.2	Les méthodes de formation en techniques d'enquête	210
2.2.3	L'intégration au grade	211

2.3	La mise à jour continue des connaissances	212
2.3.1	Documents d'information	213
2.3.2	Directives et communiqués	213
2.3.3	Cours de formation, colloques	214
2.3.4	Les nouvelles technologies	215
2.4	La responsabilité de la formation	216
2.5	L'impact sur l'efficacité des enquêtes criminelles	217
3.	Orientations souhaitées	218
3.1	Rehaussement des niveaux de formation des enquêteurs	219
3.2	Structuration des méthodes d'apprentissage et de la mise à jour continue des connaissances	225
3.2.1	L'intégration au grade	225
3.2.2	La mise à jour continue des connaissances	226
3.3	Concertation des intervenants impliqués dans la formation	227

QUATRIÈME PARTIE:

L'ENCADREMENT ET LE CONTRÔLE DES ENQUÊTEURS

Chapitre I: L'encadrement et le contrôle des enquêteurs:	
. Orientations générales	235
Introduction	235
1. L'encadrement	238
1.1 État de situation	238
1.2 Conséquences de cette situation	239
1.3 Orientations privilégiées	240
1.3.1 Comprendre les causes de la situation	240
1.3.2 Améliorer l'encadrement humain	242
1.3.3 Prendre des mesures pour encadrer les activités d'enquête adéquatement	244
1.3.4 S'assurer de l'imputabilité des gestionnaires de services d'enquête	249

2.	Le contrôle	250
2.1	Analyse de la situation	250
2.2	Le ministère de la Sécurité publique	252
2.3	Le Procureur général	254
3.	Orientations privilégiées	256
Chapitre II: L'encadrement et le contrôle des enquêteurs:		
	. Recommandations pratiques	265
Introduction		265
1.	L'arrestation	266
1.1	Les motifs justificatifs	266
1.1.1	Les motifs raisonnables et probables de croire que la personne a commis une infraction	266
1.1.2	La nécessité de procéder à une arrestation	270
1.2	La façon de procéder	271
1.3	L'opportunité	273
2.	La déclaration	277
2.1	La déclaration du suspect	277
2.1.1	La compréhension des droits et la mise en garde	279
2.1.2	L'exercice du droit à l'avocat	280
2.1.3	Interrogatoire et persistance	281
2.1.4	L'utilisation abusive de l'arrestation ou de la détention afin d'obtenir une déclaration	282
2.1.5	La déclaration durant le transport au poste	282
2.1.6	L'importance d'obtenir une déclaration	283
2.2	La déclaration du témoin qui n'est pas suspect	283
3.	Scènes de crime	289
4.	Perquisitions, fouilles et saisies	290
4.1	Les différents types de mandats, fouilles et prélèvements	290

4.2	La dénonciation et les motifs à l'appui d'un mandat de perquisition	290
4.2.1	Soupçons vs motifs raisonnables	290
4.2.2	La transparence	291
4.2.2.1	L'ensemble des faits pertinents	291
4.2.2.2	La conservation des renseignements obtenus lors de l'enquête	293
4.2.2.3	Les informateurs	293
4.2.3	Les informations de seconde main	294
4.3	Fouilles et perquisitions sans mandat	294
4.4	L'exécution de la perquisition	296
4.4.1	L'information disponible	296
4.4.2	La façon d'exécuter la perquisition	296
4.5	La saisie	297
4.5.1	Les objets que l'on peut saisir	297
4.5.2	Les documents privilégiés	297
4.5.3	La preuve photographique d'un bien (491.2 C.cr)	297
4.5.4	Le rapport au juge de paix	297
4.6	La conservation des exhibits	298
5.	L'écoute électronique	306
5.1	La déclaration assermentée	306
5.2	La mise en oeuvre de l'autorisation	307
6.	La filature	309
7.	Informateurs	310
8.	Rédaction de rapports, notes et précis	312
9.	Les témoignages à la Cour	315
10.	Rapports avec les Procureurs de la Couronne	317
11.	Informations et assistances juridiques	319
12.	Juges de paix	321

CONCLUSION	327
Bibliographie	333
. Monographies	333
. Articles de périodiques	342
. Directives	346
. Jurisprudence citée	347

La dimension de la rétribution monétaire, de la protection de l'identité et du type d'informateurs soulève des questions d'intérêt public. Le fait que les dires d'un informateur peuvent fonder l'émission d'un mandat de perquisition ou d'écoute électronique, et conduire ou non à des accusations et, éventuellement, à des déclarations de culpabilité, met en cause à la fois l'intérêt public et l'administration de la justice.

Nous sommes d'avis qu'il importe d'établir une procédure stricte et uniforme afin de gérer l'usage des informateurs dans les enquêtes criminelles par les corps de police du Québec.

7.2 Le délateur

Dans le cas des délateurs, le rapport *Guérin* a incité le ministère de la Justice à établir des règles régissant les conditions de leur utilisation. En outre, un comité contrôleur multipartite (composé des ministères de la Sécurité publique et de la Justice et services policiers concernés), est chargé de veiller à l'application desdites règles.

Un examen des problèmes concernant l'utilisation des délateurs a été entrepris par ce comité. Toutefois, les rencontres menées par le *Groupe de travail* ont fait ressortir certains problèmes qui perdurent malgré les mécanismes mis en place à la suite du Rapport *Guérin*.

Il appert que la fiabilité de l'information ainsi que l'abondante information transmise par les délateurs nécessiteraient une attention particulière de la part du comité. La confirmation des dires des délateurs, par l'utilisation du polygraphe, devrait aussi être source de réflexion³⁸.

³⁸

R. c. Daudelin. Cour du Québec, dossiers no 500-01-0018420-957; 500-01-0019934-956.